

## Acquisition foncière : consorts Lefèvre / commune de Pacé

### Le rapporteur

➤ informe le conseil municipal que, dans le cadre de la sécurisation de la RD 288, la commune doit acquérir la parcelle cadastrée G1608 (issue de la division de la parcelle G1182), d'une surface de 7 714 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise de la nouvelle voie parallèle à cette route départementale, appartenant aux consorts Lefèvre.

➤ propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle au prix de 0,53 € le m<sup>2</sup>.

➤ propose au conseil municipal de verser la somme de 1 500 € au GAEC Lemétayer, exploitant de la parcelle cadastrée G1182, au titre de l'indemnité d'éviction.

*Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme, développement durable et voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 7 mars 2012 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE :

- d'acquérir la parcelle cadastrée G1608 (issue de la division de la parcelle G1182), d'une surface de 7 714 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Lefèvre au prix de 0,53 € le m<sup>2</sup> ;
- de verser la somme de 1 500 € au GAEC Lemétayer, au titre de l'indemnité d'éviction ;

### DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

### AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### VOTE : à l'unanimité